



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 38
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 10
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
5 mai 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

23 MAI 2023

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :

23 MAI 2023

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires :
Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et sédentarisation des gens du voyage**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE				X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN				X	
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ				X	
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT				X	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	38	0	7	10	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			38		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Effectif depuis début janvier 2023, le Fonds Vert est un dispositif créé par le Gouvernement afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, dont l'utilisation permettrait de renforcer les actions déjà engagées en la matière par l'Intercom de la Vire au Noireau

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés auprès des préfets, le Fonds Vert est ainsi destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- Performance environnementale,
- Adaptation du territoire au changement climatique,
- Amélioration du cadre de vie.

Ainsi, dans le cadre du Fonds Vert, les projets concernant le siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et la sédentarisation des gens du voyage seraient éligibles au titre de l'axe 3 « recyclage foncier ».

Afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures. Cette opérationnalité du projet doit permettre à minima un engagement des autorisations d'engagement du fonds d'ici fin 2023. Les dépenses financées par le fonds friches devront être soldées en 2026.

Les crédits du Fonds Vert pour le recyclage du foncier pourront financer des études [...], des acquisitions foncières, des travaux de démolition ou déconstruction, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation) ou d'aménagement, relatifs à l'action de recyclage d'une friche.

➤ **Sur le projet de siège de l'Intercom de la Vire au Noireau :**

Le fond friche pourra porter sur :

- La réhabilitation du bâtiment, la déconstruction et le désamiantage,
- La maîtrise d'œuvre,
- L'achat du site du projet,
- Ne pourra pas porter sur les aménagements extérieurs et sur les nouveaux bâtiments

➤ **Sur le projet de sédentarisation :**

Le fond friche pourra porter sur :

- Le désamiantage,
- La déconstruction,
- La dépollution éventuelle du site (*cela n'est possible que si le responsable de la pollution n'est pas identifié et/ou ne peut être réglementairement astreint à supporter les coûts de dépollution, conformément au principe de « pollueur-payeur »*)

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations ci-avant répertoriées et, le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

VOTE

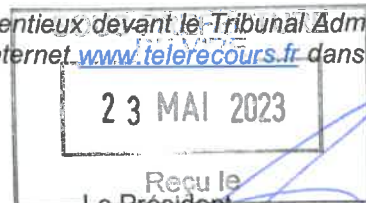
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	42	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Coraline BRISON-VALOGNES

Recu le
Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER